

Michel ARPÉA, Quang-Ngai

PROVINCES DE LA COCHINCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 135)

ARPÉA
Entrepreneur du service d'automobiles
à Thu-dau-môt.

De Hanoï à Saïgon par la route Mandarine
par Henri Cucherousset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1918)

[...] Bien qu'on m'ait signalé la nouvelle route qui tourne le col de Phu-Khê comme ayant été endommagée par les dernières pluies et, bien entendu, pas encore réparée, j'ordonne au chauffeur de la prendre.

À deux ou trois endroits, il y a d'énormes trous dans le sable de la plate-forme. Ce n'est pas une affaire. On descend, on s'en va chercher dans la rizière trente ou quarante grosses mottes de terre et on passe. À un certain endroit, notre auto s'effondre dans le sable et les roues arrières y vont jusqu'au moyeu. Bonne affaire pour la villageois de la côte ! Ils arrivent dix, quinze puis vingt et, un quart d'heure après, rentrent chez eux en riant, une belle pièce de dix sous dans la main. À ce train là, on ne fait pas du quarante à l'heure et il est dix heures et demie lorsque nous arrivons à Song-Cau. Prudemment, nous faisons tout le tour de la ville, soit un détour de trois kilomètres, pour éviter la fameuse passerelle où j'étais passé sain et sauf, il y a cinq semaines; mais le lendemain, l'auto de M. Arpéa, qui transportait l'ingénieur en chef des T. P. d'Annam, avait subi exactement le même sort que la mienne à Thach-Khê. Pont, auto et passagers dégringolèrent dans la vase. Il fallut trois heures pour tirer l'auto de sa malencontreuse situation.

Je recommande vivement au nouveau conducteur [des T.P.], qui est, dit-on, un homme actif, consciencieux et qui n'hésite pas à se déplacer, de vérifier et reconstruire tous les ponts de la province. [...]

[...] À dix heures, nous arrivons à la plage de Dailanh. C'est la marée haute et le petit gué qu'il faut traverser est profond de presque un mètre. Eh bien, puisqu'il faut se mouiller, mouillons-nous ! Et avec délices, nous nous plongeons dans l'eau et prenons un bon bain de mer avant de nous présenter chez M. Saucereau [*sic* : *Saussereau*], mon hôte du mois dernier, auquel force est bien d'aller demander encore une fois l'hospitalité, si indiscret que cela soit, puisqu'il n'y a pas de maison de passagers. J'espère y trouver mes coolies palanquins venus de Gia, mais ils ne sont pas encore arrivés. Nous avons donc bien fait de ne pas passer le Col la nuit dernière.

Heureusement, M. Arpéa a des chevaux, en ce moment inemployés, à l'écurie. Nous les réquisitionnons.

Les coolies de Hoason consentent à transporter nos bagages jusqu'au prochain tram, Celui de Tubong, à 9 kilomètres. Nous sommes sauvés.

Nous repartons à midi à cheval en suivant d'abord la plage puis l'abominable sentier qui traverse le petit col entre la plage de Dailanh de la plaine de Tubong.

Tantôt c'est un véritable escalier, tantôt un dédale de rocs épars ou les chenaux ont peine à se faufiler. Aux ruisseaux et ravins, bien entendu, plus de ponts depuis bien des années. Après trois kilomètres de cette gymnastique, c'est le sentier tantôt à travers la rizière, tantôt le long de la plage. Un peu avant Tubong, nous rencontrons les palanquins, mais nous préférons continuer à cheval. À Tubong, tram et changement de coolies porteurs. De Tubong à Gia quinze kilomètres dont une bonne partie dans les sables. Bref, cette route, car jadis ce fut une route, au moins de Gia à Tubong, est une honte pour l'Annam.. [...]

Nos Routes
Nhatrang
La route du Varella
par CLODION
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1918)

On sait que la route Mandarine serait dès maintenant automobilable du Ton-kin a Nhatrang, et par le Langbian, jusqu'à Phanthiet, si la section de Gia à Thuyhoa, soit 63 km. environ, avait été construite avec méthode.

Mais demander de la méthode à Hué, c'est beaucoup demander.

On commença donc par la fin, c'est-à-dire par la section du milieu. On consacra un an à l'étudier, on confia le travail à un entrepreneur de talent, M. Arpéa, et l'on se dit : C'est là la partie difficile de la route, montagne et rocher, il y en a pour quelque temps, laissons courir la tortue, Arpéa et faisons comme le lièvre, continuons à brouter l'herbe tendre. Donc on ne se préoccupa pas tout d'abord des 50 autres kilomètres. Lorsque l'on vit que la tortue progressait, on s'arrêta un instant de brouter pour donner à un autre entrepreneur quatre kilomètres assez faciles entre le lot Arpéa et Hoason. Ledit entrepreneur fit le facile, laissa de côté le difficile et, naturellement, obtint la résiliation de son contrat. Ça se passe à l'amiable en Annam. On laissa les choses en état et on recommença à folâtrer sur l'herbette jusqu'au jour, c'était il y a deux mois, où l'on s'aperçut que la patiente tortue se rapprochait du but. Vite on remit en état la vieille route de Thuyhoa à Hoason et on mis la neuve en adjudication. Pendant ce temps, la tortue était arrivée au but et riait comme une baleine. C'est alors que nos lièvres s'aperçurent qu'ils avaient encore la moitié du chemin à faire : on se hâta de préparer l'adjudication de la section Gia-Dailanh, ou plutôt les appels d'offres pour les 6 lots de cette section. Les offres seront examinées le 3 juin et les travaux ne pourront pas être entrepris, cette année, car nous touchons à la fin de la saison sèche.

Mais dans ces appels d'offres ne sont pas compris les 3 km. du col « Déo Coma » dont se fait en ce moment l'étude, et qui seraient faits depuis longtemps si on les avait confiés au même entrepreneur qui a fait le reste de la route de montagne et qui s'offrait à faire le tout.

Il ne faut donc pas espérer que la route Tuyhoa-Gia soit finie avant un an. Voilà le résultat des tergiversations des ronds de cuir de Huê, et M. Sarraut pourra jurer tant qu'il voudra, il n'en est pas moins berné.

Rien à reprocher toutefois au personnel T.P. local.

Étant donné leur petit nombre (ils n'ont jamais été plus de trois, dont l'un malade et rhumatisant), les ingénieurs et conducteurs ont fait merveille. S'ils avaient été deux de plus, avec quelques opérateurs et coolies, des études auraient été menées de front qui ont été menées successivement, et toutes les sections de la route auraient été adjudgées il y a un an et seraient terminées aujourd'hui.

Il y aura, dans quinze jours, un an que nous avons commencé une campagne tenace pour l'accélération des travaux, mais, entendu bien, ce n'est pas à Huê qu'on se préoccupe de l'opinion. Non qu'il y ait mauvaise volonté, à la Résidence supérieure, ni paresse même, et nous nous sommes, nous a-t-on dit, complètement trompé sur ce point ; il y a tout simplement faiblesse d'esprit : c'est le rond de cuir horrifié à l'idée de la moindre décision, de la plus petite initiative, avec son culte des demi-mesures, des petits paquets, des tergiversations.

Ce sont de pauvres gens, dont tout l'esprit se hausse à connaître un cachet d'une estampille fausse.

Enfin, grâce à l'activité de l'entrepreneur M. Arpéa et du conducteur [des T.P.] M. Sanceréau [*sic* : *Saussereau*], d'ici quelques jours, on pourra aller en automobile de Tuyhoa à Dai-lanh, c'est-à-dire du Tonkin au sud du cap Varella. Il y aura à cette occasion, qui coïncidera avec l'anniversaire de la naissance de *l'Éveil Économique* une petite fête dont nous espérons bien être.

Nous profiterons de l'occasion pour installer le service de chaises à porteurs et palanquins et organiser la maison de passagers, de la part du Syndicat d'initiative de la route mandarine, et il n'y aura pas de discours.

1921 (juin) : PLAINTE CONTRE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf

HÔTELIER À PARIS

AVIS D'OPPOSITION

Première publication.

(*Le Droit*, 9 et 18 novembre 1924)

Suivant acte s. s. p., en date du 31 octobre 1924, enregistré à Paris (22^e Bureau), le 7 novembre 1924, folio 67, case 13, aux droits de 51.072 francs,

M. Henri-Benoît MURIT, docteur en médecine, demeurant au Bourget, avenue Jean-Jaurès, 26, agissant tant en son nom personnel que comme mandataire de M. Michel ARPEA, propriétaire, demeurant à Paris, 52, rue de la Chaussée-d'Antin, inscrit au registre de commerce de la Seine sous le n^o 196058,

« Aux termes de la procuration que celui-ci lui a donnée suivant acte reçu par M^e LAVERNE, notaire à Paris, les 5 et 7 juillet 1924,

A vendu et cédé sous toutes garanties,

À M. Émile-Maurice COULOT, ancien hôtelier, et dame Jeanne-Marguerite-Alphonsine ANCIAUX, son épouse, qu'il l'autorise, demeurant ensemble à Alger, rue Dumont-d'Urville, n^o 11, preneurs conjoints et solidaires, avec prise de possession et jouissance fixées au 1^{er} novembre 1924.

Désignation. — Le fonds de commerce hôtel meublé appartenant à M. ARPEA, qu'il exploite à Paris, Chaussée-d'Antin, n^o 52, et connu sous le nom de : PARIS-HOTEL, comprenant :

La clientèle et l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial, en effets et objets mobiliers, meubles meublant, linges en l'hôtel ou au blanchissage ;

Le matériel et les ustensiles servant à son exploitation ;

Le droit pour le temps en restant à courir au bail des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité et de ceux servant à l'habitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par les acquéreurs, dans le fonds de commerce vendu, dans les dix jours de la seconde publication.

Perte ou vol ?
(*La Gironde*, 7 décembre 1925)

Dimanche soir, vers huit heures, M. Michel Arpéa, entrepreneur de travaux publics à Paris, de passage à Bordeaux, laissait ses bagages dans une voiture automobile, en station devant un restaurant du centre, pendant qu'il mangeait avec des amis.

Au moment de remonter en voiture, il eut la désagréable surprise de constater qu'il manquait une valise contenant des bijoux d'une valeur de 7 à 8.000 francs.

Il s'est empressé d'aller conter sa mésaventure au commissariat de police le plus proche, où une enquête a été immédiatement ouverte.

CONCESSIONNAIRE AU DARLAC (NOVEMBRE 1926)
PUIS ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR DE LA CIE DES
HAUTS PLATEAUX INDOCHINOIS (JANVIER 1929)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hauts-Plateaux_IC.pdf

TOURANE
Au tribunal
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1932)

Ce matin, audience correctionnelle, civile et commerciale, sous la présidence de M. Ellie. Greffier : M. Jousique.

.....
Le 19 avril dernier, vers quatorze heures, le jeune Lê van Mui jouait avec d'autres enfants sur la route de Qua-giang. Passait un camion de l'entreprise Arpéa qui transportait du ciment à Quang-Ngai. Lê van Mui sauta sur la remorque et voulut s'y cramponner. Malheureusement, il fit un faux pas et tomba sur la route. Transporté à l'hôpital par sa mère Lê thi Ty, Lê van Mui expira un moment après. Bien qu'il y ait faute de la victime, on doit reprocher également au chauffeur Ng. tu Huynh et à son aide Che van Tân de ne pas empêcher les enfants de sauter sur le camion. Aussi le tribunal les condamne-t-il, le premier à 3 mois et le second à deux mois de prison. Comme ils sont tous deux des délinquants primaires, le tribunal les fait bénéficier de la loi de sursis.

QUANG-NAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1932)

Employeurs et coolies. — L'entreprise Arpéa, adjudicataire de la construction des plusieurs tronçons de la ligne Tourane-Nhatrang emploie comme cai terrassier le sieur Ngô-van-Soan, de Diên-ban (Quang-Nam). Ngo-van-Soan reçut des avances, mais, les ayant dilapidées, il n'a plus de quoi payer ses coolies. Ces derniers ne sont pas contents, cela se conçoit. L'autre jour, au passage de MM. Santelli et Martines, représentants de M. Arpéa. ces coolies sont venus en masse réclamer leur paye, car Ngô-van-Soan leur

avait dit qu'il n'avait rien reçu de M. Arpéa, et créé ainsi une-atmosphère de désaccord entre l'entrepreneur et ses employés. Il a fallu l'intervention de M. le quan-phu de Duy-Xuyên pour mettre fin, pour le moment, à l'incident.

Ngo-van-Soan aurait, de plus, détourné un important stock d'outils à M. Arpéa. Il a été invité à quitter la région.

Des Incidents du même genre se produisirent à la gare de Chiêm-Son, dont la construction a été confiée par M. Arpéa, au tâcheron Ng-kim-Thanh. Ce dernier, qui avait reçu plus de 3.000 p. d avance, laissait ses chantiers à la surveillance de ses sous-cai, et les travaux sont loin d'avancer.

Comme ailleurs, les coolies ne sont pas payes depuis plusieurs jours, et quand la voiture de M. Santelli passa, des cookies tentants se jetèrent devant ses roues pour l'arrêter. Il y a désaccord complet entre Ng kim-Thanh et l'entrepreneur Arpéa. Le premier prétend que le second lui devait 1.000 p., le second soutient qu'il n'en était rien et qu'au contraire, Thanh aurait détourné des outils. M. le tri-phu de Duy-Xuyên n'a pu les mettre d'accord. Une expertise s'impose.

TOURANE
Affaires correctionnelles
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1932)

.....
Doan thi Cho Con se rendit le 26 janvier dernier à Ban-Thach, quand, près du pont de Ban Thach (Quang Nam), d'une auto stationnant au bord de la route, on lui jeta tout un assortiment de housses et de coussins en flammes. Les vêtements de la malheureuse prirent feu, et elle n'a pu être sauvée que par miracle. L'enquête préliminaire faite par le la muc Tran Khac, délégué du quan phu de Duy Xuyên, établit les responsabilités de l'accident : le chauffeur Nguyễn Diên, nettoyait sa voiture qui appartenait à l'entreprise Arpéa. De l'essence qu'il avait dans une boîte de fer-blanc s'enflamma. Diên perdit la tête craignant une catastrophe, jeta la boîte avec les housses sur la route, juste au moment où passa Doan thi Cho Con. Poursuivi pour blessures par imprudence, Nguyễn Diên est condamné à un mois de prison et 100 fr. d amende M. Arpéa est déclaré civilement responsable.

ANNAM
QUANG-NAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1932)

L'incendie de Tra Kiên Tay. — Nous en avons parlé dans notre dernier numéro. Le feu a été mis, car il s'agit bien d'un incendie volontaire, dans une paillote, construite pour M. Santelli, représentant de l'entreprise Arpéa, mais occupée par le tâcheron Truong-Nghi, au village de Tra-Kiên-Tay (Quang-Nam). C'était dans la nuit du 28 au 29 juin Tout le monde dormait quand, vers minuit, le feu éclata, avec une violence telle qu'en un rien de temps, et malgré les secours organisés par les ouvriers du chantier et les habitants du village, toute la paillote a été consumée.

L'enquête préliminaire, faite par M. Santelli lui même, révèle qu'aucun foyer n'existait dans la maison même et on doit conclure que le feu avait été jeté du dehors.

M. Santelli a porté plainte contre inconnu. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

HUÉ
NAISSANCES
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1932)

Angiola Marie Josette, née le 5 septembre, fille de M. Michel Arpéa, entrepreneur des travaux publics à Quangngai, et de M^{me}, née Yvonne Mathieu.

Annuaire de toute l'Indochine, 1933 :
Arpéa : entrepreneur à Quang-ngai.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1934
Liste décryptée des 1.240 des électeurs
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1934)

Circonscription électorale Faifoo Quang Ngai
9 — (Section de Quang-Ngai)
4 Arpéa, Michel Entrepreneur des T. P. Châuô

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1934)

La vente de époux à l'hôtel des ventes a rapporté 11.850 piastres. — La vente «les importants bijoux de M^{me} Ong-You-Jœ, par les soins du sympathique commissaire-priseur M^e Desrioux, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, samedi soir, à 18 heures, à la salle de la rue l'Espagne.

À lui tout seul, M. Arpéa, entrepreneur au Darlac, s'est adjugé cinq des bijoux sur sept :

Le bracelet or, orné de jade et du diamant de taille ancienne, dépassant un carat, pour le prix de 600 piastres. Le second bracelet également, à saphir étoilé pour 850 piastres, la paire de boucles d'oreilles aux deux diamants appariés de sept carats pour 1.900 piastres, le solitaire, calibrant de sept carats, pour 3.600 piastres, enfin le collier de perles fines pour 2.100 piastres.

Le pendentif sans chaîne revint à M. Varaine pour 2.000 piastres et la Chartered Bank acquit la paire de boucles d'oreilles ornées de jade translucides pour 800o piastres.

Le montant de la vacation atteignit en totalité 11.850 piastres.

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE L'INDOCHINE SÉANT A HANOI
Audience du mercredi 2 janvier 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1935)

.....
52° Réduction d'impôt de patente de 1934, Arpéa Michel, à La Saune (Gironde), pour son impôt à Quangngai.

Un dégrèvement de 442 p. 90 est accordé.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1940

Liste décryptée des 1.228 des électeurs
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 3 avril 1940)

18° — Circonscription électorale de Banméthuôt
2 Arpéa Gaétan Entrepreneur T. P. Banméthuôt

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
5 Arpéa Michel Entrepreneur Banméthuôt
6 Arpéa Gaétan ¹ Entrepreneur Banméthuôt

¹ Gaétan Arpéa (Song-Cay, près Phanrang, 19 juillet 1917-Nice, 14 mai 2006). Probablement un fils de Michel.